

## MESSAGE AUX PARENTS

---

### MODALITÉS POUR LA RENTRÉE – PRÉCISION CONCERNANT LES DEMANDES DE TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

#### Avis d'embarquement

- Dès le **23 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le  **mozaïkportail**. Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.
- Pour vous inscrire au  **mozaïkportail**, communiquez en août avec le secrétariat de l'école.
- L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.
- Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, attachez-le à son sac d'école.

Des délais sont à prévoir dans le traitement des demandes de transport complémentaire puisque le Service du transport scolaire devra prendre en considération les consignes et directives de la Santé publique qui seront en vigueur lors de la rentrée scolaire. Le Service du transport scolaire s'assurera de répondre aux besoins de transport dit régulier avant de moduler son offre de service. Il se peut que les services de transport complémentaire ne soient pas disponibles pour la rentrée scolaire 2021-2022.

#### Transport des élèves inscrits au service de garde

- À des fins de sécurité, les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc. sont refusés.
- Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex.: mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

**Les informations ci-dessous sont conditionnelles à une rentrée scolaire sans contrainte organisationnelle en lien avec la COVID-19 :**

#### Transport à une 2<sup>e</sup> adresse : 103 \$

- Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2<sup>e</sup> adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé.
- Remplir le formulaire directement en ligne **avant le 30 juin** au [www.csduroy.qc.ca](http://www.csduroy.qc.ca), sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.
- Les demandes seront traitées à partir du 16 août 2021.
- Si la demande est acceptée, vous recevrez une facture **par courriel**. **Le paiement devra être fait pour que le service de transport débute.**

Pour plus d'informations, consulter le [www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/](http://www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/)

Prendre note que ce service est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.

### **La sécurité de votre enfant**

- Par mesure de sécurité, **il doit toujours y avoir quelqu'un pour accueillir votre enfant au débarquement.** De plus, il est recommandé de choisir la même adresse à l'aller et au retour de l'école, et ce, 5 jours/semaine.
- **Lors du départ, l'élève doit toujours être prêt et à l'extérieur quelques minutes à l'avance, même par mauvais temps.**
- Les élèves du préscolaire ne sont pas autorisés à prendre l'autobus avec leur frère ou sœur de niveau primaire pour se rendre au Service de garde.

### **Vous déménagez**

- Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2020.**
- Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en complétant le formulaire en ligne au [www.csduroy.qc.ca](http://www.csduroy.qc.ca) à l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE» ou en téléphonant au 819-379-5989 poste 7330.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant et pour répondre à l'ensemble des directives de la Santé publique.



Rosemarie Boucher,  
Responsable du transport scolaire